

Conditions d'inscription :

Accueil à la journée :

Le nombre d'enfant par espace étant limité, le nombre d'espace étant limité en fonction des lieux d'accueils, le nombre d'enfants accueilli sera donc limité.

En cas de dépassement des capacité d'accueil à la fin de la période d'inscription, la priorité sera donnée aux enfants dont le ou les parents composant le foyer ou responsables légaux travaillent sur la période d'inscription.

Il sera possible de changer le lieu d'accueil de son enfant dans un autre accueil dont la capacité ne serait pas atteinte.

Camps enfance et jeunesse :

Un effectif minimum de 7 enfants sera exigé pour l'ouverture d'un camp et un maximum sera également fixé.

L'inscription définitive de l'enfant (accueil et camp) sera donc confirmée à la fin de la période d'inscription.

A l'issue de la période, si le camp n'est pas maintenu ou si la capacité d'accueil est atteinte, il sera proposé de pouvoir s'inscrire au sein d'un ALSH dont le seuil d'inscription n'est pas atteint.

Période d'inscription

La période d'inscription durera pendant une durée limitée. Toutes les inscriptions devront avoir lieu durant cette période pour être prise en compte.

Modalités d'inscription

Les familles devront :

- Réaliser la préinscription via le portail famille
- Prendre contact par mail ou téléphone avec le personnel communautaire (voir contacts).

Suite à ce 1^{er} contact, le personnel prendra en compte les **Pré-inscriptions** et reprendront contacts avec les familles par mail ou téléphone pour la mise à jour du dossier de l'enfant si nécessaire.

A l'issue de la période d'inscription, une facturation sera générée pour chacun des enfants inscrits.

Cette facture* FERA OFFICE D'INSCRIPTION DEFINITIVE.

***la facture sera disponible sur le portail familles et sera envoyée par mail.**

Conditions de paiement

En cette période particulière, il est souhaité que les paiements soient **prioritairement réalisé par TIPI** depuis le portail familles.

Pour les autres MODALITES de paiement, un RDV devra être pris avec le personnel communautaire. Le port du masque sera obligatoire au cours de ce RDV.

Pour limiter tout contacts, il sera demandé de mettre les documents de paiement (Bon colonie MSA, Tickets loisirs MSA, Aide aux vacances CAF, Bon temps libre CAF, ANCV et chèques) dans une enveloppe devant la directrice et de le déposer dans une boîte en présence de la directrice.

Pour tout paiement en espèce, l'appoint devra être réalisé et insérer dans une enveloppe.

Contacts :

Pôle communautaire : Valérie MATARD au 02 85 29 12 08

portailfamilles@comcomsudsarthe.fr

Enfance

AUBIGNE RACAN : Albane GROULT au 06 88 07 02 74 - albane.groult@comcomsudsarthe.fr

LE LUDE : Christine PAPIN au 06 33 69 84 42 - christine.papin@comcomsudsarthe.fr

MANSIGNE : Mégane LANDAIS au 06 76 19 08 04 - megane.landais@comcomsudsarthe.fr

MAYET : Harmony JEGOU au 06 40 96 50 88 - harmony.jegou@comcomsudsarthe.fr

YVRE LE POLIN : Emmanuelle BORDE au 06 76 19 98 51 - emmanuelle.borde@comcomsudsarthe.fr

Jeunesse

LE LUDE : Baptiste JEAN au 06 33 64 44 71 – baptiste.jean@comcomsudsarthe.fr

MAYET : Laure CAIGNART au 06 84 96 47 27 – laure.caignart@comcomsudsarthe.fr

YVRE LE POLIN : Guillaume GASNIER au 07 87 25 03 06– guillaume.gasnier@comcomsudsarthe.fr